

Motion du 8 juin 2022 de Mmes et MM. Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Jacqueline Roiz, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Christel Saura, Anne Carron, Brigitte Studer et Olivia Bessat-Gardet: «Pour aménager, verdier et rendre conviviaux les espaces perdus du territoire municipal».

(renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 17 mai 2023)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de rafraîchir, verdier et ombrager la ville au vu des impacts qu'aura le réchauffement climatique sur notre territoire municipal;
- l'existence d'espaces perdus, à savoir des espaces goudronnés mais non utilisés ou sous-utilisés sur le territoire municipal¹. Ces espaces perdus, aussi appelés «sneckdowns» (que l'on peut traduire par «zébras naturels» ou «trottoirs spontanés») sont des parties de la chaussée qui, lorsqu'elles sont recouvertes par la neige ou les feuilles mortes, révèlent des portions de chaussée non utilisées. Ces espaces peuvent notamment se trouver dans des carrefours où la chaussée occupe un espace supérieur à l'utilisation qui lui est dévolue (voir annexe ci-dessous);
- le fait que les aménagements de ces espaces perdus n'ôtent rien à l'utilisation des espaces alentour;
- la possibilité de réaliser des aménagements simples, peu coûteux et rapides, par exemple en y élargissant les trottoirs, en y installant du mobilier urbain et/ou en les végétalisant selon les possibilités;
- le fait que la création de tels espaces participe à améliorer la qualité de notre espace public en favorisant les activités et les échanges au sein des quartiers ainsi qu'en modérant la vitesse des véhicules motorisés;
- que la ville de Genève est un espace de vie et de rencontre pour ses habitant-e-s ainsi que pour toutes les personnes qui y transitent;
- que certains aménagements et carrefours ne sont, actuellement, pas franchis à une vitesse garantissant la sécurité de toutes et de tous,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- répertorier l'ensemble des espaces perdus sur le territoire municipal afin de conduire une analyse des aménagements qui pourraient y être réalisés;
- poursuivre la conduite de cette analyse en partenariat avec les riverain-e-s, les associations et autres parties prenantes intéressées;
- végétaliser et rendre plus attractifs ces espaces identifiés, tout en garantissant un niveau de sécurité identique ou supérieur à celui connu avant la transformation;
- recourir à la réalisation de sols perméables et à l'installation de mobilier urbain lorsque la végétalisation n'est pas possible;
- adapter les sens de circulation dans les rues concernées si nécessaire.

¹ Par exemple les croisements entre l'avenue de la Croisette et la rue de l'Aubépine, entre la rue de l'Aubépine et la rue Verte, entre le boulevard de Saint-Georges et l'avenue de Sainte-Clotilde, entre la rue Prévost-Marin et la rue Micheli-du-Crest ou bien entre la rue Caroline et la rue du Grand-Bureau.

Annexe

